



Municipalité de Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

Dépôt et présentation du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule que lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **mercredi 25 mars 2026 à 19h00** à la salle J. Édouard Baril, sise au 215, rue Lessard à Sainte-Ursule, qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

Dépôt et présentation du Rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 de la Municipalité de Sainte-Ursule.

CET avis est donné en vertu de l'article 176.1 et 176.2 du Code municipal du Québec.

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE DIXIEME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE
VINGT-SIX. (2026-03-10)

Guylaine St-Louis

Guylaine St-Louis

Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

**Dépôt et présentation du rapport financier pour l'exercice
financier se terminant le 31 décembre 2024**

Je soussignée, Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 10 mars 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de mars 2026

Guylaine St-Louis
Guylaine St-Louis
Directrice générale et greffière-trésorière